Commission des publications de la FLSH

Documents à fournir pour le dépôt d'une requête

- 1. Demande officielle (lettre), avec le montant demandé (max. CHF 3'000.-) et la mention d'autres subventions obtenues.
- 2. Pages de titre, d'introduction et table des matières de l'ouvrage.
- 3. Devis détaillé de la maison d'édition ou de l'imprimeur.

L'intégralité de ces documents, <u>en un seul fichier pdf</u>, doit être envoyé au président de la Commission des publications de la FLSH (<u>secretariat.illh@unine.ch</u>).

N.B. L'octroi de la subvention est en outre soumis à deux conditions (art. 9 et 10 du règlement de la Commission des publications de la FLSH) :

- le dépôt du nombre d'exemplaires correspondant au montant de la subvention, jusqu'à concurrence de 30 ex. au maximum, auprès du Service des bibliothèques (marianne.stubenvoll@unine.ch).
- la mention clairement visible : « Ouvrage publié avec le soutien de la Commission des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel ».

La Commission des publications

27 octobre 2015